Santé, médication et autorisation d'urgence

La présente clause fait partie intégrante du contrat de pension.

1. Déclaration de l'état de santé

Le client déclare avoir divulgué de façon complète et honnête :

- Toute condition médicale connue de son chien
- Toute médication actuelle
- Tout diagnostic vétérinaire pertinent

Le client s'engage à aviser Espace Chien immédiatement de tout changement dans l'état de santé ou la médication de son chien.Toute omission ou fausse déclaration peut entraîner le refus du chien ou la fin immédiate du séjour, sans remboursement.

2. Chiens nécessitant une médication vitale

La pension n'accepte pas les chiens dont la vie dépend strictement d'une médication essentielle (ex. : diabète nécessitant insuline, maladie cardiaque grave, insuffisance rénale avancée, troubles neurologiques sévères, etc.).

La pension n'est pas un établissement vétérinaire et ne fournit pas de surveillance médicale continue.

Dans ces cas, le client doit se tourner vers une clinique vétérinaire ou une pension médicalisée.

3. Médication non-vitale

La pension peut administrer une médication non-vitale à condition que :

- Elle soit fournie dans son contenant original
- L'étiquette officielle du vétérinaire soit visible
- Le nom du chien apparaisse sur la prescription
- Les instructions écrites (dose et fréquence) soient fournies

Le client doit fournir tout le matériel nécessaire pour donner la médication (pill pockets, fromage, beurre d'arachide, seringue, etc.).

La pension ne garantit pas l'absorption complète si le chien refuse, recrache ou vomit la médication.

4. Frais de médication

Des frais de **3 $ par administration** seront facturés pour toute médication donnée au chien.

5. Limitation de responsabilité

La pension agit avec soin et diligence raisonnable, mais :

- Elle n'est pas responsable de l'aggravation d'une condition préexistante
- Elle n'est pas responsable de complications liées à l'état de santé du chien
- Elle n'est pas responsable d'une réaction imprévisible à une médication fournie par le client

La responsabilité de la pension, s'il y a lieu, est limitée au montant payé pour le séjour.

Acceptation

☐ Je confirme que mon chien ne dépend d'aucune médication vitale.
☐ J'ai divulgué toute information médicale pertinente.
☐ J'accepte les frais de 3 $ par administration de médication.
☐ J'ai lu, compris et accepté la présente clause.

Nom du chien et race : _____

Signature du client : _____

Nom (en lettres moulées) : _____

Date : _____